

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,
ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

**Comité de Jumelage – représentants de la collectivité
(2020-091)**

La commune de Saint Donat sur l'Herbasse est jumelée avec les communes de :

- Oulx, en Italie, dans la région du Piémont,
- Ottobeuren, en Allemagne, dans le land de Bavière,

Le Comité de Jumelage supervise et cultive les liens entre les trois communes par des actions d'échanges mutuels. Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Isabelle VOLOZAN-FERLAY
- Christelle MARION
- Estelle MONTAGNON, titulaire et Coralie GARCIA MARTI, suppléante

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentant de la collectivité auprès Comité de Jumelage Isabelle VOLOZAN FERLAY, Christelle MARION, Estelle MONTAGNON et Coralie GARCIA MARTI suppléante.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212603013-20200730-02020_091-D

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 30 juillet 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors –
représentant de la collectivité
(2020-092)

La Mission Locale a pour vocation d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dans toutes leurs démarches d'orientation, de formation, et d'insertion professionnelle, ainsi que toutes problématiques périphériques comme le logement, la santé, la mobilité, etc.

Conformément aux statuts de la Mission Locale, la commune de Saint Donat dispose d'un siège pour la représenter dans le premier collège, au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Il est proposé de désigner Anne-Marie FOUREL, au titre de sa délégation en matière sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentant de la collectivité auprès de la Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors Anne-Marie FOUREL.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02 02 0_092-D

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

MJC du Pays de l'Herbasse – représentants de la collectivité
(2020-093)

La commune est représentée auprès de la MJC du Pays de l'Herbasse par deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Christelle MARION, titulaire
- Isabelle VOLOZAN-FERLAY, suppléante
- Mélanie DONGEY, titulaire
- Anne-Marie FOUREL, suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme représentant de la collectivité auprès de la MJC des Collines :Christelle MARION (titulaire), Isabelle VOLOZAN-FERLAY (suppléante), Mélanie DONGEY (titulaire), Anne-Marie FOUREL (suppléante).

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,
ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Correspondant défense

(2020-094)

La Circulaire du Ministère de la défense n°1395 en date du 27 janvier 2004 demande de mettre en place un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Ce correspondant pourra notamment avec le concours du délégué militaire départemental et le soutien des services préfectoraux conduire des actions d'information dans la commune au profit des administrés.

Il est proposé de désigner Fabrice LORIOT au titre de sa délégation relative à la sécurité et la prévention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme correspondant défense de la commune M. Fabrice LORIOT.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE
le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00730-02020_094-D

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Indemnités de fonctions des élus
(2020-095)

Les fonctions électives étant gratuites (art L-2123-17 du CGCT), les indemnités accordées aux titulaires de certains mandats visent à « compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens ».

Il est rappelé par ailleurs que le versement des indemnités de fonctions est en lien avec l'exercice effectif du mandat confié.

Les modalités de versement des indemnités aux élus sont notamment codifiées aux articles L2123-20 à L2123-24 du CGCT.

Les indemnités versées doivent respecter l'enveloppe globale disponible, correspondant aux taux plafonds réglementaires de l'indice terminal de la FPT (55 % pour le Maire, 22% pour un adjoint) multiplié par le nombre d'attributaires concernés.

En l'occurrence (55% x 3 889.40 x 1 maire) + (22% x 3 889.40 x 8 adjoints) = 8 984.51 € / mois.

Les majorations, dont celle de 15% au titre de siège de bureau centralisateur de canton qui concerne Saint-Donat, s'appliquent après l'attribution du %, sur le montant effectivement versé.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02 02 0_095-D

Il est proposé d'attribuer les indemnités selon le tableau suivant :

Fonction	Taux fixé en % de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale	Montants mensuels
Maire	54.00 %	2 100.28 €
1 ^{er} Adjoint	17.80 %	692.31 €
2 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
3 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
4 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
5 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
6 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
7 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
8 ^e Adjoint	17.80 %	692.31 €
Conseiller délégué aux sports	8.50 %	330.60 €
Conseiller délégué à l'économie et aux commerces	8.50 %	330.60 €
Conseillère déléguée à la communication	8.50 %	330.60 €
Conseillère déléguée à la communication	8.50 %	330.60 €
TOTAL		8 961.18 €

L'enveloppe mensuelle attribuée est légèrement en deçà de celle du mandat précédent, et reste dans les limites de l'enveloppe globale disponible précisée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE selon le tableau ci-dessus les montants des indemnités versées au Maire, aux Adjoints, et aux Conseillers Délégués,

DECIDE de fixer la majoration de l'indemnité de 15% correspondant à la situation de siège de bureau centralisateur de canton,

S'ENGAGE chaque année à prévoir les crédits nécessaires au budget (chap 65),

CONTRE : 7 (Gérard CANET, Dominique FOURAISON, Marie-Pierre MANLHIOT, Anick MURAT, Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Compte de Gestion Budget Principal– exercice 2019 (2020-096)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12, L 2121-31 et L 2343-1, il convient de statuer sur les comptes de gestion de l'exercice 2019, établis par Mme la trésorière municipale de Saint-Donat sur l'Herbasse.

M. l'Adjoint informe les membres de l'assemblée délibérante que comme chaque année, dans le cadre de la préparation des dossiers Comptes de Gestion et Comptes Administratifs, il est procédé à l'examen et au rapprochement des écritures de l'Ordonnateur et du Comptable.

Lors de ce contrôle, aucune discordance n'a été constatée.

Le Conseil Municipal est donc appelé à constater cette concordance et adopter les comptes de gestion de l'exercice 2019, pour le budget principal et pour le budget annexe de l'assainissement.

En pièce jointe, la page du compte de gestion reprenant les réalisations budgétaires de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

DECLARE que le compte de gestion Budget Principal, dressé pour l'exercice 2019 par Mme la trésorière municipale, visé et certifié conforme, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02 02 0_096-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**



Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS :, BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RŒNJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Compte de Gestion Budget Annexe Assainissement– exercice 2019 (2020-097)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12, L 2121-31 et L 2343-1, il convient de statuer sur les comptes de gestion de l'exercice 2019, établis par Mme la trésorière municipale de Saint-Donat sur l'Herbasse.

M. l'Adjoint informe les membres de l'assemblée délibérante que comme chaque année, dans le cadre de la préparation des dossiers Comptes de Gestion et Comptes Administratifs, il est procédé à l'examen et au rapprochement des écritures de l'Ordonnateur et du Comptable.

Lors de ce contrôle, aucune discordance n'a été constatée.

Le Conseil Municipal est donc appelé à constater cette concordance et adopter les comptes de gestion de l'exercice 2019, pour le budget annexe de l'assainissement.

En pièce jointe, la page du compte de gestion reprenant les réalisations budgétaires de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

DECLARE que le compte de gestion Budget annexe de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2019 par Mme la trésorière municipale, visé et certifié conforme, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

REÇU EN PREFECTURE

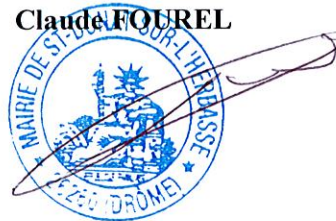
le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 00730-02020_097-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**



Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Compte Administratif Budget Principal – exercice 2019
(2020-098)

L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que lors du vote du compte administratif le conseil élit son Président. Le Maire de la commune peut assister au débat mais doit quitter la séance au moment du vote. Il ne peut être comptabilisé pour le calcul du quorum.

Ce préambule effectué, l'adjoint en charge des finances présente les résultats budgétaires de l'année écoulée tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le compte administratif du **budget principal** présenté est conforme au compte de gestion produit par le comptable public, et se présente ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Ensemble des sections
RECETTES			
- Prévisions budgétaires totales	4 695 189.52	3 773 362.18	8 468 551.70
- Recettes nettes	2 215 410.16	3 627 855.95	5 843 266.11
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires totales	4 695 189.52	3 773 362.18	8 468 551.70
- Dépenses nettes	2 457 551.76	3 344 914.48	5 802 466.24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent		282 941.47	40 799.87
- Déficit	242 141.60		

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

CONSTATE qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : comptes de gestion du comptable public et comptes administratifs de l'ordonnateur, les résultats globaux sont parfaitement conformes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget principal tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents.

M. le Maire ne participe pas au vote.

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

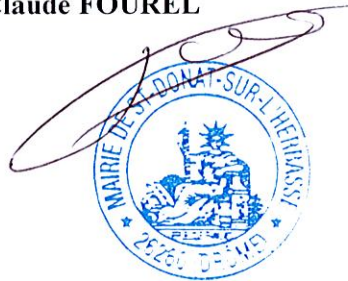
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02 0073 0-02020_098-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Compte Administratif Budget annexe Assainissement – exercice 2019
(2020-099)

L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que lors du vote du compte administratif le conseil élit son Président. Le Maire de la commune peut assister au débat mais doit quitter la séance au moment du vote. Il ne peut être comptabilisé pour le calcul du quorum.

Ce préambule effectué, l'adjoit en charge des finances présente les résultats budgétaires de l'année écoulée tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le compte administratif du **budget annexe de l'assainissement** présenté est conforme au compte de gestion produit par le comptable public, et se présente ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Ensemble des sections
RECETTES			
- Prévisions budgétaires totales	1 075 968.09	788 648.42	1 864 616.51
- Recettes nettes	259 541.06	569 480.86	829 021.92
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires totales	1 075 968.09	788 648.42	1 864 616.51
- Dépenses nettes	584 311.66	487 684.12	1 071 995.78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent		81 796.64	
- Déficit	384 770.60		242 973.86

REÇU EN PREFECTURE

le 28/08/2020

Application agréée E-legalite.com

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'assainissement et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

71_AN-026-2126 03 013-2 02 0073 0-CA2 02 0A55-B

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

CONSTATE qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : comptes de gestion du comptable public et comptes administratifs de l'ordonnateur, les résultats globaux sont parfaitement conformes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents.

M. le Maire ne participe pas au vote.

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020

Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 28/08/2020

Application agréée E-legalite.com

71_AN-026-2126 03 013-2 02 0073 0-CA2 020A55-B

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juillet 2020

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
 Nombre de Conseillers en exercice : 27
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 18h55), ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,
ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain (pouvoir à Th DEYGAS)

Date de la convocation 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : J.M. CHALEMBEL

Affectation du Résultat antérieur – exercice 2019
(2020-100)

Budget Principal :

SAINT DONAT Ville RESULTATS 2019

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Pour info Intégration résultat Assainissement
	SOLDE 2018		8 323,95	↓
	REALISE 2019	3 344 914,48	3 627 855,95	
A	RESULTAT ANNUEL	282 941,47		
A'	RESULTAT CUMULE	291 265,42		236 865,73

	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
	SOLDE 2018	334 089,73		
	REALISE 2019	2 457 551,76	2 215 410,16	
B	RESULTAT ANNUEL	-242 141,60		
B'	RESULTAT CUMULE	-576 231,33		338 343,64

C	RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (A'+B')	-284 965,91		575 209,37
---	---	-------------	--	------------

REÇU EN PREFECTURE
 le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

290 243,46

RESTES A REALISER	393 523,37	1 129 803,08
D	736 279,71	

BESOIN ou CAPACITE DE FINANCEMENT (B'+D)	160 048,38	
E		

AFFECTATION DU RESULTAT (A')	291 265,42	575 209,37
		866 474,79

*affectation obligatoire
couverture du besoin
de financement
affectation volontaire
au 1068*

report à nouveau 002 291 265,42
291 265,42

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultats du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Note : le résultat 2019 du budget annexe de l'assainissement ne donne pas lieu à une affectation, compte-tenu du transfert de la compétence à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.

Une délibération spécifique organisera la convention de transfert avec Arche Agglomération, dont le résultat 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

APPROUVE l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020, tels qu'exposés ci-dessus,

ABSTENTIONS : 3 (Solen BOURGEAT, Roland GRENIER, Galia WEISS)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 31 juillet 2020.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_SE-026-2126 03 013-2 02 00730-02020_100-D